

PLAN D'ACTION FAISANT SUITE À UN RAPPORT D'ÉVALUATION

Programme Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu - Évaluation 2006-2010

PLAN D'ACTION

2012-04-05

	RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION	Échéancier	Statut au 04/2012
1	L'évaluateur recommande d'inclure au suivi interne les nouveaux paramètres évalués pour cette évaluation.	Le Distributeur fera les redressements des résultats historiques des années évaluées avec les paramètres révisés lors de la fermeture d'année 2012 et les déposera dans le rapport annuel 2012. Pour les années suivantes, les paramètres évalués seront intégrés dans les algorithmes de calcul de l'impact énergétique. Par ailleurs, les effets d'entraînement et de bénévolat seront ajustés en tenant compte de l'expérience du Distributeur.	2012	En cours
2	L'évaluateur recommande de poursuivre les efforts de commercialisation pour les mesures de rénovation énergétique.	Le programme se poursuit jusqu'au 31 décembre 2013 pour les OBNL et jusqu'au 31 décembre 2015 pour tous les autres.	2013 (OBNL) 2015 (Autres)	En cours
3	L'évaluateur recommande de réviser le critère RE exigé pour les fenêtres et les portes-fenêtres ENERGY STAR conformément au nouveau critère d'homologation ENERGY STAR.	Le critère RE sera modifié en 2012 conformément au nouveau critère d'homologation ENERGY STAR. Le RE sera rehaussé de 21 à 25 pour la zone B et de 25 à 29 pour la zone C.	2012	En cours
4	L'évaluateur recommande de considérer la possibilité d'offrir une aide technique et administrative plus personnalisée pour les organismes aux ressources très limitées (volets COOP ET OBNL).	<p>Le Distributeur travaille avec deux prestataires de service pour ces catégories d'organismes soient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FÉCHIMM (Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain), qui elle-même a signé des ententes avec les autres fédérations du Québec pour les COOP ; - RQOH (Réseau Québécois des OBNL d'Habitation), qui a aussi signé des ententes avec les autres fédérations OBNL du Québec. <p>Le Distributeur, avec ses prestataires, étudie la faisabilité de cette recommandation et les coûts que cela représente.</p>	2012	Évaluation de la faisabilité

Légende - État des recommandations

	Action intégrée en continu, en cours ou complétée
	Évaluation de la faisabilité
	Recommandation non retenue